PARC NATUREL RÉGIONAL DES **CAPS ET MARAIS D'OPALE**

Charte

du Parc naturel régional des **Caps et Marais d'Opale**

2013 - 2025

Plan de Parc

Réinventons notre Parc...

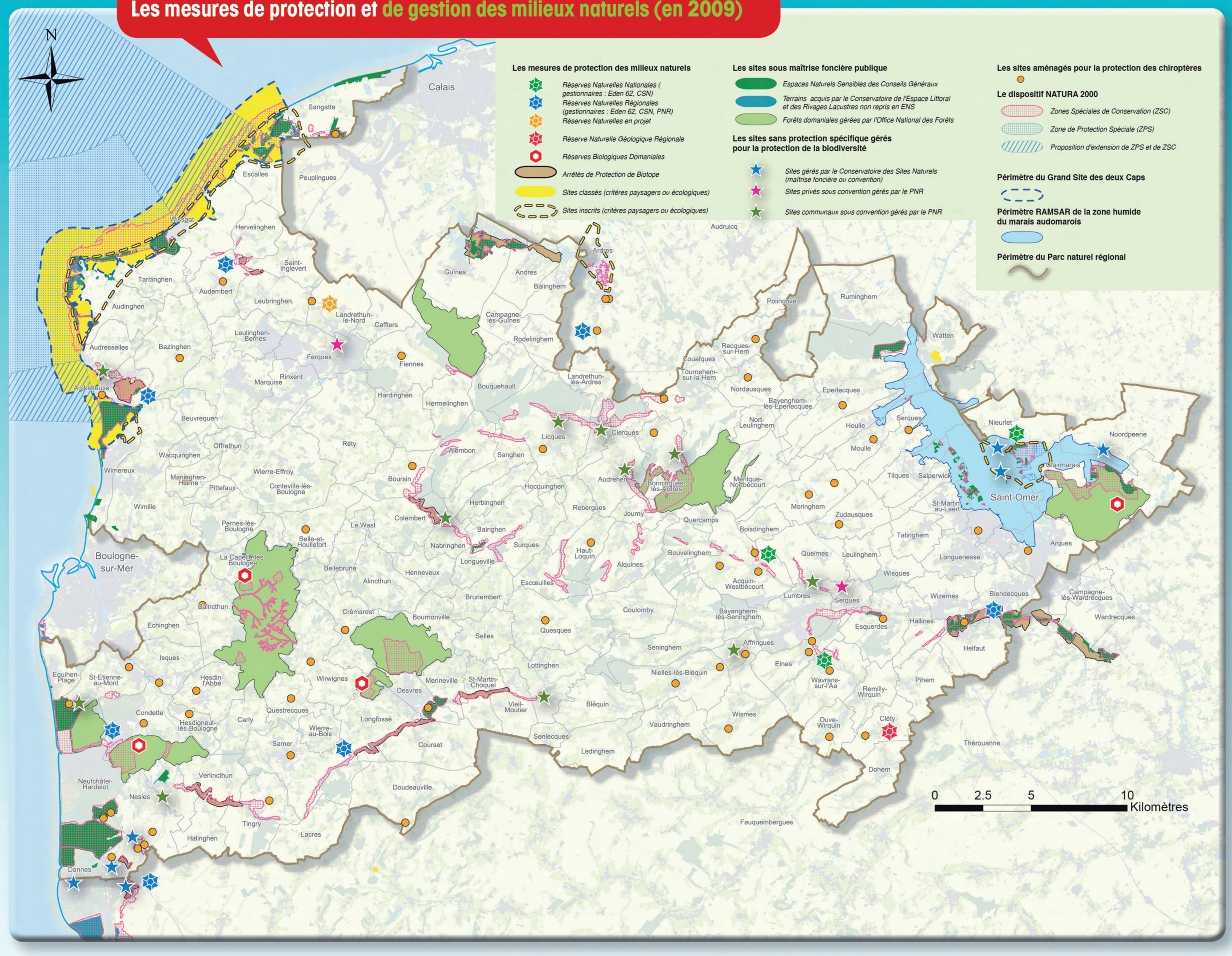

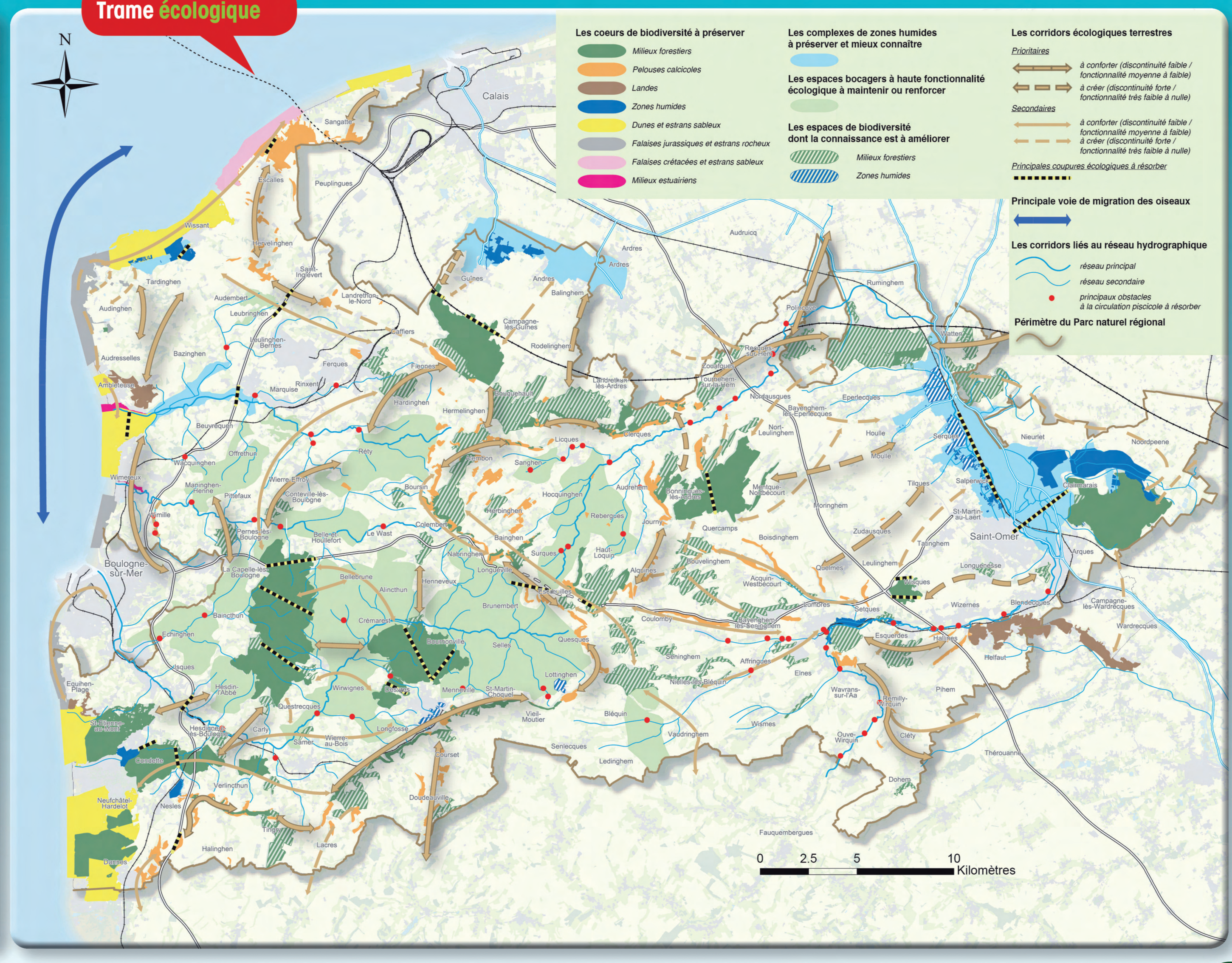

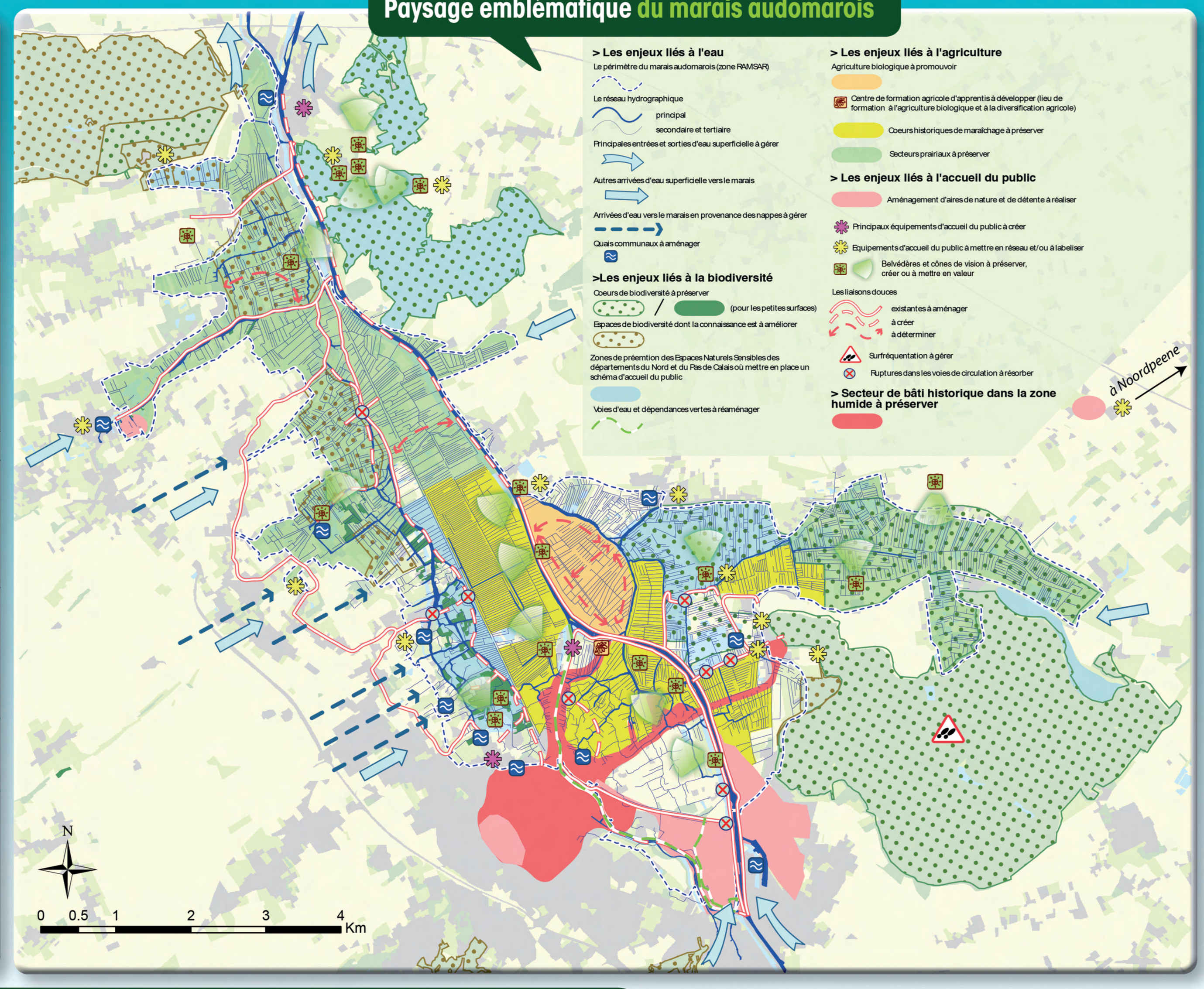

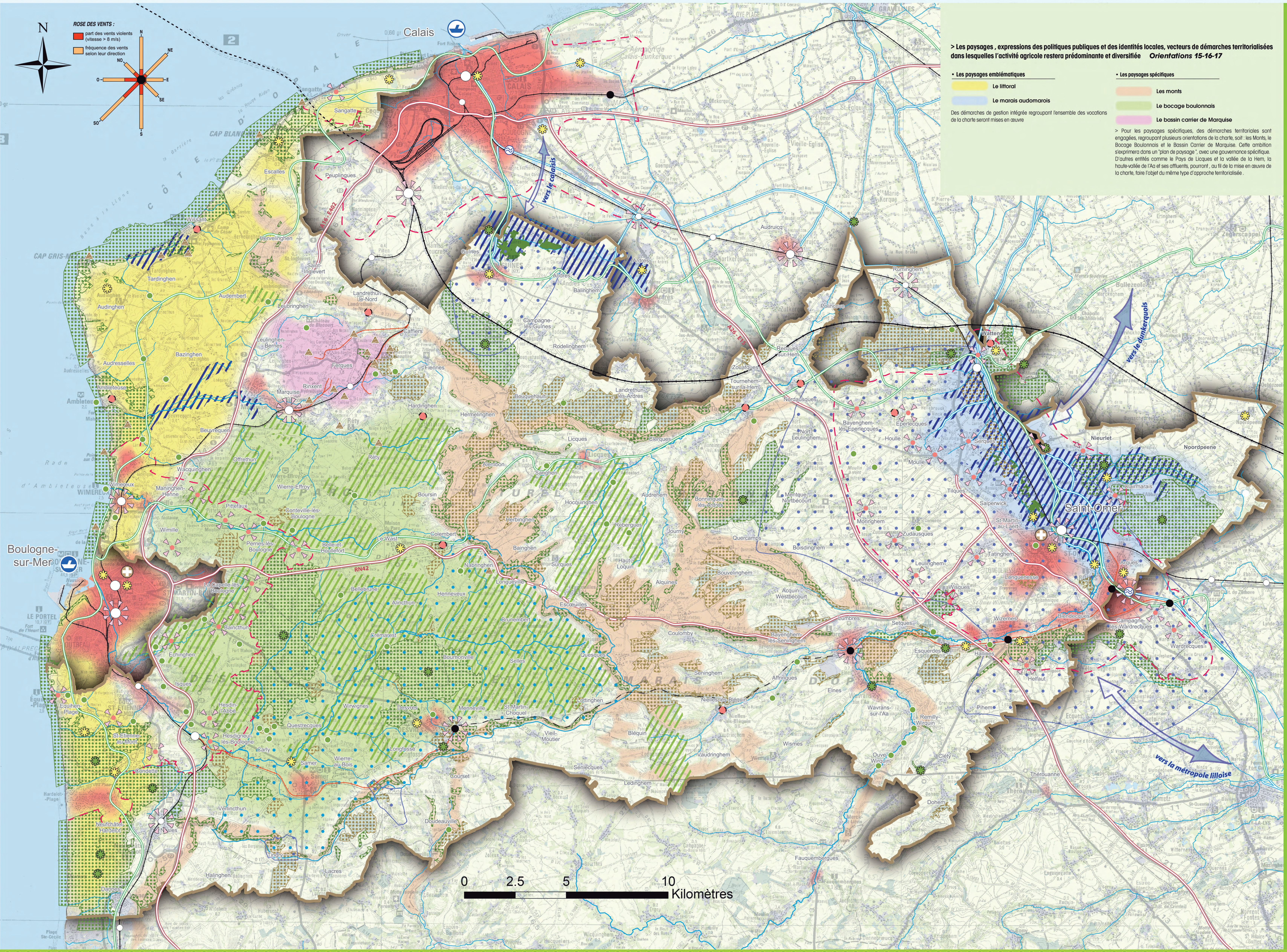

> Les paysages , expressions des politiques publiques et des identités locales, vecteurs de démarches territorialisées dans lesquelles l'activité agricole restera prédominante et diversifiée *Orientations 15-16-17*

• Les paysages emblématiques

- Le littoral
- Le marais audomarois

Des démarches de gestion intégrée regroupant l'ensemble des vocations de la charte seront mises en œuvre

• Les paysages spécifiques

- Les monts
- Le bocage boulonnais
- Le bassin carrier de Marquise

> Pour les paysages spécifiques, des démarches territoriales sont engagées, regroupant plusieurs orientations de la charte, soit : les Monts, le Bocage Boulonnais et le Bassin Carrier de Marquise. Cette ambition s'exprimera dans un "plan de paysage", avec une gouvernance spécifique. D'autres entités comme le Pays de Licques et la vallée de la Hem, la haute-vallée de l'Aa et ses affluents, pourront , au fil de la mise en œuvre de la charte, faire l'objet du même type d'approche territorialisée .

> La trame écologique (en déclinaison de la Directive Régionale d'Aménagement sur la Trame Verte et Bleue) à maintenir et à renforcer *Orientations 1 et 2*

Coeurs de biodiversité à préserver *Mesures 1-3-4-5-6*
Réservoirs de biodiversité protégés ou dont la connaissance récente atteste de l'intérêt biologique majeur nécessitant une préservation de leur intégrité territoriale et de leurs caractéristiques écologiques, cibles privilégiées d'actions de protection/gestion.
(pour les petites surfaces)

Complexes de zones humides à préserver et mieux connaître *Mesures 2-4-5-6*
Espaces délimitant les zones humides majeures et comprenant les cœurs de biodiversités avérés en complexes avec des espaces dont la connaissance est à améliorer et des espaces de moindre qualité écologique pouvant jouer le rôle de zones tampons. Au cours de la Charte, le périmètre des cœurs de biodiversité compris dans ces complexes sera à affiner à une grande échelle par l'amélioration de la connaissance naturaliste principalement dans le marais Audomarois, (marais ouest) et le marais de Guînes.

Espaces bocagers à haute fonctionnalité écologique à maintenir ou renforcer *Mesures 1-4-5-6*
Espace, parfois urbanisé, caractérisé par une infrastructure écologique constituée d'un ensemble haies-prairies dense et comprenant des sites de biodiversité de haute valeur patrimoniale à préserver. Ces espaces nécessitent une attention particulière en terme de suivi du patrimoine naturel et d'aménagement du territoire. La fonctionnalité du maillage bocager est à étudier en premier lieu pour développer des mesures de confortement. Le développement des techniques propres à l'agriculture intégrée et à l'agriculture biologique sera privilégié dans les espaces limitrophes des cœurs de biodiversité, les corridors à créer ou à conforter, les complexes de zones humides et les espaces bocagers à haute fonctionnalité écologique.

Espaces de biodiversité dont la connaissance est à améliorer *Mesure 5*
Réservoirs de biodiversité, protégés ou non, dont la connaissance est très partielle voire ancienne et non synthétisée, nécessitant une préservation de leur périmètre et de leurs caractéristiques écologiques, cibles d'études complémentaires et d'actions de gestion.

Sites de biodiversité de haute valeur patrimoniale à préserver *Mesures 2-3-4-5*
Site ponctuel isolé hors cœurs de biodiversité, hors espaces de biodiversité dont la connaissance est à améliorer et hors complexes de zones humides, mais dont la connaissance situe un enjeu important pour le territoire en terme de biodiversité et où des actions de préservation sont à envisager.

Sites géologiques remarquables à valoriser *Mesure 4*

> La ressource en eau à préserver *Orientation 4*

Aires d'alimentation principales en eaux souterraines
Aire d'alimentation principale en eaux superficielles

Espaces où sera recherchée une compatibilité entre l'évolution des usages et la protection de la ressource en eau souterraine et superficielle. Y seront privilégiées des actions visant à développer l'agriculture intégrée et l'agriculture biologique

Exportations d'eau vers d'autres territoires régionaux
Assurer une solidarité entre les « bassins producteurs » et les « bassins consommateurs » basée sur une mutualisation des moyens pour une gestion durable de la ressource en termes de protection et de satisfaction des usages

> Les polarités urbaines à affirmer et pour lesquelles les principes d'urbanisation en déclinaison de la Directive Régionale d'Aménagement de Maîtrise de la Périurbanisation sont les suivants : *Orientations 13-7-8-9*

Pôles urbains denses et bourgs
- Favoriser le renouvellement urbain
- Densifier le bâti
- Proportionner les extensions urbaines au renouvellement urbain
- Accroître la fréquentation des transports en commun
- Diversifier l'offre nouvelle de logements et répondre aux objectifs de mixité fonctionnelle, sociale et générationnelle
- Construire un bâti économe en énergie et respectueux de l'environnement
- Mailler la ville avec les espaces verts, les circulations douces et les transports en commun

Couronnes périurbaines sous influence directe d'un pôle urbain
- Sauvegarder le patrimoine bâti et naturel existant
- Préserver une agriculture périurbaine par une gestion économe du foncier agricole et en favorisant l'installation en agriculture
- Privilégier le développement des circuits courts en agriculture pour des productions de qualité labellisées, dont l'agriculture biologique
- Favoriser la densification et le renouvellement urbain
- Proportionner les extensions urbaines au renouvellement urbain
- Raisonner l'extension urbaine en respectant les espaces agricoles et naturels et leur fonctionnalité, ainsi que le patrimoine bâti et naturel existant
- Concentrer le développement urbain et les générateurs de trafic autour du réseau de transports en commun
- Produire de l'espace urbain de qualité, dense et multifonctionnel, prenant en compte les critères de qualité en termes d'espaces publics, de maîtrise de l'énergie, de la gestion des eaux, des déplacements doux, de la biodiversité et de place suffisante laissée au végétal et à l'arbre

Pôles ruraux secondaires et villages
- Rééquilibrer les emplois et services dans les espaces ruraux
- Calibrer le développement urbain selon les perspectives démographiques et d'emplois en visant à la reconversion des bâtiments et logements vacants
- Sauvegarder le patrimoine bâti et naturel existant
- Préserver l'identité rurale par des opérations de qualité denses, multifonctionnelles, permettant la mixité sociale et générationnelle, et alliant maîtrise de l'énergie, gestion des eaux, déplacements doux, biodiversité avec des aménagements à caractère rural favorisant la présence de l'arbre.

Gares , ports fluviaux, pôles d'échanges multimodaux de développement
- Renforcer ces pôles d'échange par le développement de la mobilité collective et les liaisons douces
- Axer le développement urbain autour de ces pôles en renforçant l'application des principes d'aménagement décrits pour les pôles urbains denses et les bourgs

> La trame vélo routes – voies vertes à mettre en œuvre - *Orientation 13 Mesure 41*

conformément au schéma régional et à articuler avec les circuits touristiques locaux et les voies de liaison ville-campagne

> Les équipements publics et les sites naturels d'accueil du public à vocation pédagogique, patrimoniale et culturelle à mettre en réseau *Orientations 10-11*

Equipements d'accueil du public existants et futurs
Villes d'art et d'histoire
Sites naturels équipés pour l'accueil du public (sauf pour le littoral nord de Boulogne-sur-mer qui sont représentés sur l'encart sur le paysage emblématique du littoral)

> Les données de cadrage

Périmètre du Parc naturel régional

Réseau hydrographique
- réseau principal
- réseau secondaire
- canaux

Ports
- Ports fluviaux
- pêche / commercial / plaisance / passager
- commercial / plaisance / passager

Voies ferrées
- circulation TGV et TERGV
- circulation passagers
- circulation marchandises
- voie inutilisée

- Gares passagers
- Gares de marchandise
- Plus de 1000 montées / descentes par jour
- Entre 150 et 500 montées / descentes par jour
- Moins de 100 montées / descentes par jour

Axes routiers 2 X 2 voies
- Actuel
- A venir

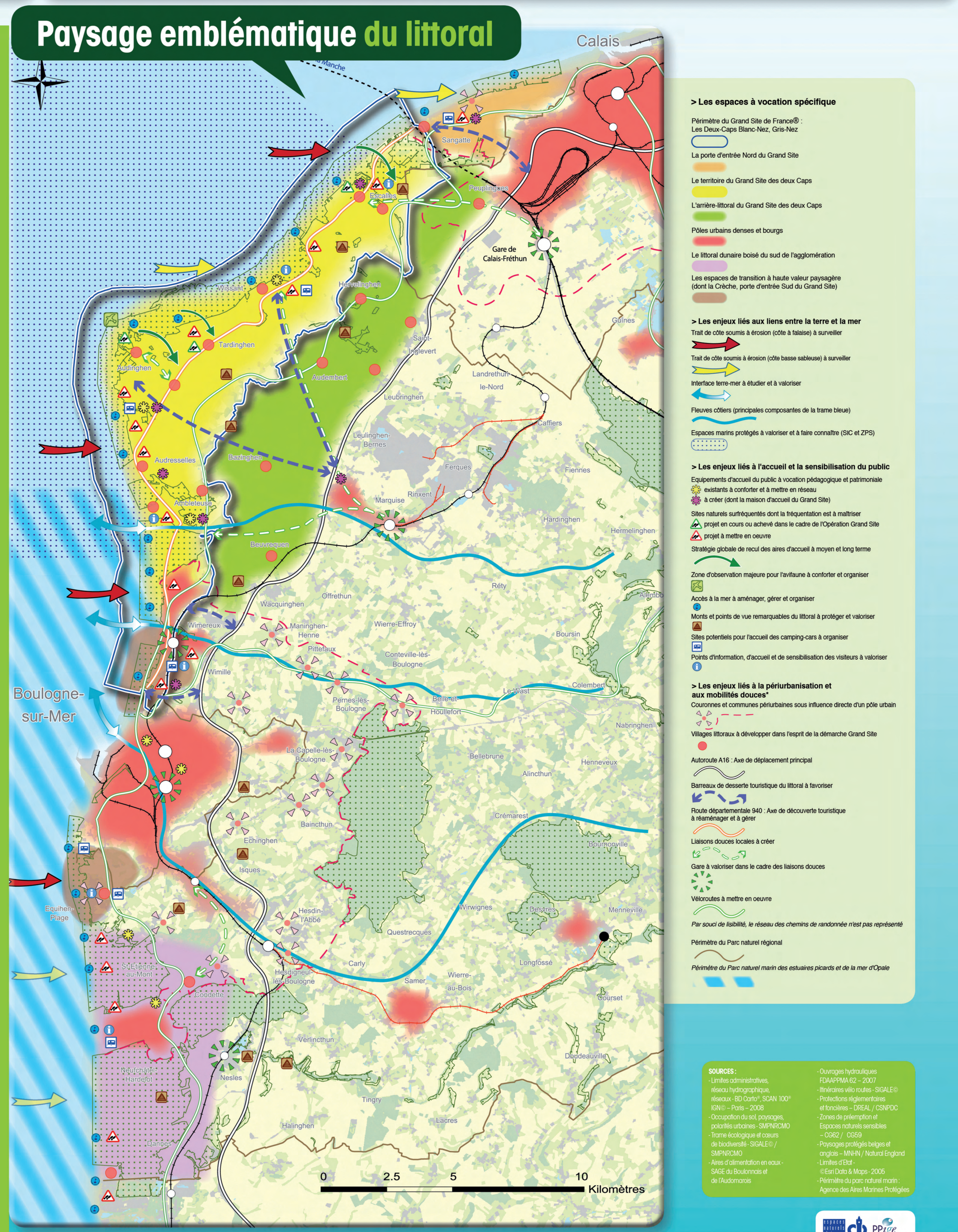

SOURCES :
- Limites administratives, réseau hydrographique, réseaux - BD Carto®, SCAN 100® IGN© – Paris – 2008
- Occupation du sol, paysages, polarités urbaines - SMPNRCMO
- Trame écologique et cœurs de biodiversité - SIGALE© / SMPNRCMO
- Aires d'alimentation en eaux - SAGE du Boulonnais et de l'Audomarois
- Ouvrages hydrauliques FDAAPPMA 62 – 2007
- Itinéraires vélo routes - SIGALE©
- Protections réglementaires et foncières – DREAL / CSNPDC
- Zones de préemption et Espaces naturels sensibles - CG62 / CG59
- Paysages protégés belges et anglais – MNHN / Natural England
- Limites d'Etat - ©Esri Data & Maps - 2005
- Périmètre du parc naturel marin : Agence des Aires Marines Protégées

